

TERMES DE RÉFÉRENCE
STDF/PPG/498

A. Contexte

1. Lors de sa réunion du 20-21 mars 2017, le Groupe de Travail du Fonds pour l'Application des Normes et le Développement du Commerce (STDF) a approuvé un don pour l'élaboration de projet (DEP) destiné à assister la République de Guinée dans l'élaboration d'une proposition de projet visant à renforcer les capacités phytosanitaires et faciliter les échanges commerciaux, sur la base des résultats de l'application de l'outil d'Évaluation des Capacités Phytosanitaires (ECP) de la CIPV.
2. La CIPV a informé les membres du Groupe de Travail que l'application de l'outil ECP se fera en République de Guinée dans le cadre du projet STDF/PG/401: "Formation des facilitateurs de l'Évaluation des Capacités Phytosanitaires", en tant que pays pilote, et qu'elle prendra fin avant la fin du mois de septembre 2017.
3. Cette demande DEP est soutenue par le Ministère de l'Agriculture à travers le Bureau de Stratégie et de Développement (BSD), le Comité National SPS, le Comité National de Lutte contre les Mouches des Fruits et Autres Nuisibles du Manguier en Guinée (CNLMF-ANM/GN), l'Agence Guinéenne pour la Promotion des Exportations (AGUIPEX), la Direction Nationale du Commerce Extérieur, la Confédération Nationale des Organisations Paysannes de Guinée (CNOPG), la Chambre Nationale d'Agriculture, le Projet de Développement de la Filière Manguier (PRODEFIMA) et l'Institut de Recherche Agronomique de Guinée (IRAG).
4. Ce document décrit les termes de référence pour la mise en œuvre de ce DEP, qui sera confiée à un consultant international qualifié.

B. Rôle et responsabilités du consultant international

1. Le consultant international sera responsable de la mise en œuvre de ce DEP et travaillera en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales impliquées dans le fonctionnement du système phytosanitaire et commercial en République de Guinée. En particulier, le Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (SNPV-DS) du Ministère de l'Agriculture de la République de Guinée; qu'en tant qu'organisation requérante, sera impliquée dans la mise en œuvre de ce DEP;

En particulier, le consultant international entreprendra les activités suivantes:

2. Prendra connaissance du document de demande de DEP existant (Annexe 1) ainsi que des commentaires émis par les membres du Groupe de Travail du STDF lors de la réunion du 20-21 mars 2017 (qui lui seront communiqués par le Secrétariat du STDF), ainsi que des résultats de l'application de l'outil ECP susmentionné;
3. Identifiera et contactera les principales autorités gouvernementales impliquées dans le fonctionnement du système phytosanitaire et commercial en République de Guinée, en particulier celles indiquées auparavant, afin d'obtenir des informations utiles relatives à l'élaboration du projet, ainsi que des conseils sur l'organisation de ses missions de terrain;
4. Recueillera et analysera toute la documentation pertinente relative à l'élaboration de projet visant à renforcer les capacités phytosanitaires et faciliter les échanges commerciaux en République de Guinée, y compris les résultats de l'application de l'outil ECP, et consultera, en particulier, les documents fournis par les organisations de soutien précitées dans la rubrique A.3;
5. Examinera la documentation existante, et recueillera des informations sur tous les projets et programmes visant à renforcer les capacités phytosanitaires qui sont passés ou en cours, et menés par des organisations internationales, donateurs bilatéraux, ONG et institutions gouvernementales;

6. Étudiera l'information disponible sur les chaînes de valeur sensibles à des risques dans le domaine phytosanitaire et identifiera, sur la base de consultations avec les parties prenantes nationales, les besoins de renforcement des capacités prioritaires le long de ces chaînes de valeur;
7. Conduira deux missions de terrain (10 jours au total) afin d'entreprendre des consultations approfondies avec les parties prenantes identifiées lors de l'analyse préalable. Pendant ses missions de terrain, le consultant international:
 - Rencontrera les principaux acteurs (publics et privés) impliqués, et collectera des informations qui pourront être utilisées dans l'élaboration du projet;
 - Discutera avec les principales parties prenantes nationales les actions à entreprendre dans le cadre du projet et recueillera leurs avis et leur engagement dans l'élaboration et dans la mise en œuvre du projet résultant de ce DEP;
 - Dirigera deux ateliers des parties prenantes (un atelier pourrait focaliser sur les résultats de l'application de l'outil ECP) afin de se mettre d'accord sur les priorités identifiées et valider le projet résultant du DEP;
8. Sur la base des informations recueillies au cours de l'analyse de la documentation, les résultats de l'application de l'outil ECP, et lors des réunions de travail sur le terrain, le consultant international élaborera les objectifs précis, les résultats attendus et les activités du projet proposé, en se basant sur un cadre logique cohérent. Le cadre logique devrait inclure des indicateurs pour mesurer les performances, les sources de vérification et les principaux risques et hypothèses;
9. Identifiera les zones de chevauchement possibles et aussi des possibles synergies avec d'autres initiatives en cours dans le pays (au niveau national et régional), financés par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux, afin d'éviter les chevauchements et renforcer les synergies entre ces initiatives et les objectifs du projet résultant de ce DEP;
10. Explorera les options de financement disponibles pour la mise en œuvre du projet résultant, en se basant sur les discussions avec les donateurs bilatéraux et multilatéraux, ainsi qu'avec les organismes d'exécution potentiels.

C. Rôle et responsabilités du consultant national

Le bénéficiaire travaillera avec un consultant national qui sera en charge de:

1. Faciliter et conseiller sur la planification des différentes activités du DEP telles que les rencontres avec les parties prenantes lors des missions de terrain du consultant international, l'atelier de validation, etc.;
2. Assister le consultant international dans l'identification des parties prenantes et l'organisation des réunions et des visites de terrain;
3. Accompagner le consultant international aux réunions et aux visites, tel que nécessaire;
4. Assurer la liaison entre les différents intervenants dans ce DEP (consultant international, Ministères de l'Agriculture, du Commerce, etc.);
5. Faire en sorte que les accords et lettres d'appui officielles nécessaires soient obtenus dans des délais raisonnables;
6. Contribuer, tel que nécessaire (y compris en matière d'interprétation et/ou de traduction, et sur les questions de fond) pour assurer que le consultant international puisse réaliser les objectifs de ce DEP avec succès.

D. Rapports et produits

Le consultant international délivrera les résultats suivants:

1. Une proposition de projet détaillée dans le format du STDF (disponible sur: <http://www.standardsfacility.org/fr/formulaires-de-demande>), ou dans le format requis par un donateur identifié comme source potentielle de financement, si indiqué par le Secrétariat du STDF en temps voulu;
2. Un bref rapport des travaux effectués dans le cadre du DEP, y compris une bibliographie des documents consultés, une liste de personnes rencontrées, les principales activités menées, etc.

E. Chronogramme prévisionnel

Les activités de ce DEP se dérouleront sur une période de 6 mois.